

COMMUNIQUE DE PRESSE A L'OCCASION DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Equipeement Communal (FEC) s'est réuni le 4 novembre 2008 au siège du Ministère de l'Intérieur sous la présidence de Monsieur Mohammed Saad HASSAR, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur.

Au cours de cette réunion, le Conseil a passé en revue l'activité de la banque au titre du 1^{er} semestre 2008 et a approuvé le programme d'activité ainsi que le budget 2009. Ainsi, le montant des prêts attribués a atteint 1,478 milliard de dirhams au 30 juin 2008, en hausse de 39% par rapport à la même période de l'année 2007. Les décaissements de prêts, quant à eux, se sont améliorés de 69% pour atteindre 718 millions de dirhams. Il en ressort un bénéfice net de 63 millions de dirhams au 30 juin 2008. S'agissant du programme d'activité 2009, il a été arrêté à 1,8 milliard de dirhams d'attributions et à 1,8 milliard de dirhams de décaissements.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions d'assistance technique, le FEC a mobilisé près d'une quarantaine d'experts en vue d'accompagner les Collectivités Locales en matière de programmation des investissements locaux, de gestion des déchets solides, de planification des déplacements urbains ainsi que des technologies de l'information et de la communication et ce, en concertation avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). Les opérations engagées, dont une première phase a déjà été achevée, devraient permettre de couvrir plus d'une centaine de Collectivités Locales réparties sur tout le Royaume et ce, à l'horizon 2010.

En outre, dans le but de faire bénéficier les Collectivités Locales des avantages financiers et environnementaux offerts par le Mécanisme de Développement Propre (MDP) instauré par le Protocole de Kyoto, le FEC a développé un partenariat avec la Banque Mondiale en vue de mobiliser de l'expertise pour le montage de projets MDP au niveau des décharges publiques. L'approche retenue permettra de favoriser la réalisation d'économies d'échelle et de réduire les délais de montage et de réalisation de projets MDP.

Enfin, le Comité d'Audit du FEC a noté avec satisfaction la poursuite du processus de renforcement du dispositif de contrôle interne et de prévention des risques, conformément aux prescriptions de la banque centrale. Cela s'est notamment traduit par le lancement d'une étude de conception d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), la mise en place d'une fonction Conformité et l'implémentation d'un Code Déontologique applicable à l'ensemble des membres du personnel, conformément aux dispositions du CDVM en la matière.